

**Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 5 février 2014
au LOREM, 4 rue des Mariniers – 75014 PARIS**

Présents ou représentés :

Christian Auger, Olivier Cahen, Daniel Chailloux, Gérard Cardon, Daniel Delage, Pierre Hazard, Roger Huet, Antoine Jacquemoud, Bruno Lonchampt, Henriette Magna, Pierre Meindre, Agostinho Vaz-Nunes, Gérard Piot (pouvoir à Daniel Chailloux), Béatrice Serre (pouvoir à Roger Huet), Roger Jauneau (pouvoir à Antoine Jacquemoud), Pierre Parreaux

Excusés :

Rolland Duchesne, Michel Espagna, Pascal Granger, René Le Menn, Pascal Morin, Jacques Sandillon.

Personnes invitées :

Michel Mikloweit, Jean-Pierre Santiano

Olivier Cahen préside et modère cette réunion.
Le secrétariat est assuré par Pierre Hazard.

La séance est ouverte à 19h40.

**1) APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES
REUNIONS DE CA DE JUIN 2013 AU 29 JANVIER
2014**

Pour traiter le plus efficacement possible les comptes rendus en retard d'approbation, Pierre Hazard propose que l'on discute préférentiellement des points ne recueillant pas l'agrément des membres du CA.

1.1 - Compte-rendu du 5 juin 2013

Pas de remarque particulière.

Résultats du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le compte-rendu du 5 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

1.2 Compte-rendu du 4 septembre 2013

Christian Augé relate qu'il était noté absent alors qu'une excuse personnelle n'a pas été notée. Même remarque pour Gérard Cardon qui avait donné un pouvoir pour la séance du 4 décembre.

Suite à cette remarque, le CA convient qu'il faudra modifier la feuille de présence et clarifier la procédure de prise en compte des personnes excusées et des pouvoirs.

Pas de remarque particulière sur le texte.

Absent lors de la Séance, Antoine Jacquemoud s'abstient.

Résultats du Vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Le compte-rendu du 4 septembre 2013 est approuvé à la majorité des présents ou représentés.

1.3 - Compte-rendu du 4 décembre 2013

Antoine Jacquemoud demande à remplacer la phrase « le Conseil donne son accord » par « prend acte des projets de 2014 ».

Pierre Hazard n'est pas de cet avis.

Résultats du vote avec cette modification :

Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 10

Compte tenu de cette modification, le compte-rendu du 4 décembre 2013 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

1.4 - Compte-rendu du 8 janvier 2014

Pas de remarque particulière

Résultats du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Le compte-rendu du 8 janvier 2014 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

1.5 - Compte-rendu du 29 janvier 2014

Gérard Cardon avait demandé que la réponse de Jacques Sandillon soit incluse au compte-rendu du 29 janvier 2014. Suite aux différents mails reçus par chacun, le Conseil convient que Gérard Cardon fournira la réponse qu'il a reçue de Jacques Sandillon au secrétaire qui l'annexera au compte-rendu de ce soir.

Pas d'autre remarque.

Résultats du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte-rendu du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2014

Les rôles de certains ont été définis la semaine dernière.

- La salle de la Bienfaisance est bien réservée par Olivier Cahen pour cette assemblée générale. L'heure de début de séance reste à préciser.

Daniel Chailloux attend la facture de 200 € pour régler cette location.

Le rapport moral doit être rédigé pour la prochaine réunion. Le Conseil d'administration aborde les différentes solutions pour imprimer les documents accompagnant la convocation (douze feuillets recto-verso) et pour limiter les coûts.

La possibilité d'envoi partiel des documents par courrier électronique est étudiée.

Le Conseil reprécise la priorité entre pouvoir, vote par correspondance et personne présente.

Le vote de la personne présente est prioritaire, par conséquent les enveloppes de vote doivent être mises dans l'urne après l'arrivée de la « dernière » personne présente et avant le vote des membres présents.

En résumé de la discussion :

Olivier Cahen demandera un devis à son imprimeur pour l'impression de 300 exemplaires par 3 pages et 50 exemplaires pour toutes les pages, y compris mise en page et publipostage.

Pierre Parreaux veut tester ce qu'il peut faire pour le publipostage et l'impression des enveloppes. Pierre Parreaux demande des précisions pour les formats et les textes à reporter sur les enveloppes.

Pierre Hazard enverra à Pierre Parreaux ses coordonnées postales pour le retour des enveloppes des membres votant par correspondance.

Antoine Jacquemoud est favorable à faire l'impression des documents (hors enveloppe) si on lui laisse un peu de temps.

Prochaines dates de mise en application :

- le 17 février : tout sera prêt et finalisé pour fournir à l'imprimeur.

- le matin du samedi 22 février, mise sous enveloppe pour expédition par la poste.

Pour rédiger le texte des actions prévisionnelles, Olivier Cahen veut bien demander aux animateurs des groupes régionaux, leurs activités prévisionnelles.

3) POINT SUR LES CANDIDATURES ET RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

3.1 - Candidatures

A ce jour, Antoine Jacquemoud n'a pas reçu de candidature.

Daniel Chailloux et Pierre Hazard ont confirmé à Antoine Jacquemoud qu'ils ne représentent pas leurs candidatures au conseil d'administration.

Le Conseil prend note que Jacques Sandillon ne postule à aucun poste au Conseil d'administration mais souhaite savoir si il reste membre du Conseil pour la suite de son mandat.

Gérard Cardon est chargé de lui poser la question.

3.2 - Renouvellement des administrateurs

Antoine Jacquemoud fait un tour de table pour demander aux membres dont la candidature se termine, s'ils sont candidats pour un prochain mandat :

- Daniel Delage : représente sa candidature
- Pierre Meindre : représente sa candidature
- Pierre Parreaux : représente sa candidature
- Agostinho Vaz-Nunes : représente sa candidature

Ils enverront chacun un mail à Antoine Jacquemoud pour officialiser leur candidature.

Antoine Jacquemoud contactera Roger Jauneau pour connaître son choix.

4) EDITION DES CARTES D'ADHERENTS 2014 ET DE L'ANNUAIRE 2014

Ces deux points seront traités lors d'une réunion du Conseil d'administration après l'Assemblée Générale.

5) DEPLACEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VERRIERES-LE-BUISSON A PARIS

Depuis longtemps le Conseil d'administration est conscient et favorable aux avantages qu'apporterait un transfert du siège social du SCF à Paris.

Après un tour de table concernant les membres qui habitent Paris, Pierre Meindre accepte de fournir son adresse comme nouvelle adresse du siège social.

Daniel Chailloux indique que ce changement entraîne beaucoup de courriers : Préfecture, TVA, PayPal, les Banques ...

De plus le changement d'adresse est officiel dès le jour du vote.

Le CA actuel convient que ce changement sera entièrement décidé et coordonné par le nouveau CA à la suite de l'Assemblée Générale 2014.

6) REMBOURSEMENT DES NOTES DE FRAIS (procédure de décision et validation)

Gérard Cardon mentionne que d'après les statuts, le remboursement des frais est subordonné à justificatif et accord des membres du bureau.

Le Conseil décide de reporter la définition des règles de cette procédure à la charge du futur Conseil d'administration.

7) INDEMNISATION DES DEPLACEMENTS DES ADMINISTRATEURS LORS DES REUNION DE CONSEIL

Le sujet sera traité par le futur Conseil d'Administration.

8) INDEMNISATION DES DEPLACEMENTS EN SEANCES TECHNIQUES DU LUNDI OU DU MERCREDI

Le sujet sera traité par le futur Conseil d'Administration.

9) PROJECTIONS EXTERIEURES (procédure de décision et validation)

Un tour de table permet aux membres d'échanger des points de vue sur le bénévolat et sur les modalités de remboursement de frais. Le Conseil d'administration actuel estime que le futur Conseil devra fixer les règles : définition des bénévoles mandatés pour agir pour le SCF et fixer les modes de remboursement des déplacements.

Ceux-ci sont depuis plusieurs années de deux sortes : remboursements directs des frais par le SCF ou réduction d'impôts personnels après délivrance d'un reçu rédigé par le trésorier du SCF.

10) PATRIMOINE DU STEREO-CLUB FRANÇAIS

Gérard Cardon confirme que le transport du matériel au musée de Bry-sur-Marne a été fait et que la convention a été signée. Il faudra fournir un nouvel inventaire du matériel car celui-ci a été égaré à Bry sur Marne.

Dans une deuxième phase, il faudra faire un dernier tri sur place, en accord avec les responsables du Musée. Il faudra aussi exploiter le capital contenu dans les photos. Il y aura besoin de volontaires.

11) CONSTRUCTION DE LA CLOISON DU LOREM

Agostinho Vaz-Nunes nous informe que la MAIF n'a pas de partenaire pour notre secteur.

Un professionnel de ses relations devrait lui faire parvenir un devis en fin de semaine.

12) ANIMATIONS PREVUES AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

- Chelles Mars 2014 :

a – Atelier M.objects et la stéréoscopie :

Cette année l'atelier « M.objects et la stéréoscopie » sera organisé hors du programme du SCF.

b - Foire à la photo du 16 mars 2014 :

Daniel Chailloux confirme que le stand est réservé et payé comme l'année dernière.

Antoine Jacquemoud sera présent à cette foire à la photo.

Il est 23h45, Antoine Jacquemoud lève la séance.

Prochaine réunion du Conseil d'administration le lundi 17 février 2014, dans les locaux du LOREM.

Le secrétaire,

Pierre Hazard

ANNEXE AU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2014

De : Gérard CARDON [mailto:gerard.cardon@wanadoo.fr]

Envoyé : vendredi 31 janvier 2014 17:14

À : 'cascf@stereo-club.fr'

Objet : TR: décision du CA du 29 janvier 2014

Bonjour,

conformément aux directives du CA du 29 janvier 2014, vous trouverez ci joint le courriel expédié à Jacques Sandillon .

Il en resulte que suite à l'indisponibilité medicale du Président MORIN et du refus du Vice Président SANDILLON de " le remplacer" conformément aux Statuts, la decision prise en CA du 29 janvier 2014 de confier la gestion du Club et la préparation de l'AGO à ANTOINE JACQUEMOUD jusqu'à l"élection du prochain Bureau est officialisée .

Le Bureau actuel reste en fonction sous l'autorité de d'Antoine Jacquemoud.

Cette décision est valable à partir du 29 janvier 2014

Il est demandé au Secrétaire de joindre ce courriel et la pièce en Annexe du CR officiel.

De : jacques sandillon [mailto:jacques.sandillon@orange.fr]

Envoyé : vendredi 31 janvier 2014 15:47

À : 'Gérard Cardon'

Objet : RE: decision du CA du 29 janvier 2014

Bonjour Gérard,

Merci d'avoir pris la peine de m'écrire mais voilà

Par ailleurs je te confirme l'ensemble des termes de mon "au revoir" du 18/01/14.

Cordialement,